



QU'EST CE QUE LE COMPTE RENDU MÉTIER (CRM)?

Le CRM Compte Rendu Métier est transmis par votre Institution de Prévoyance à la suite de votre déclaration DSN (Déclaration Sociale Nominative). Le CRM est généré à l'issue de chaque transmission DSN. Il permet de s'assurer que la DSN a été correctement effectuée et de s'assurer que la déclaration et le prélèvement SEPA sont passés. Il se compose de renseignements donnés à titre informatif et fait mention des anomalies à rectifier pour la prochaine DSN sous forme de code d'erreurs.

Fiche CRM - Version 114 - Type 3			
Informations Déclarateur <ul style="list-style-type: none"> Type de CRM : 3 Site déposant : Point de dépôt : 01 Date/heure de réception sur le point de dépôt : 		Informations emetteur <ul style="list-style-type: none"> Siret émetteur : Nom émetteur : 	
Informations déclaration <ul style="list-style-type: none"> Identifiant déclaration : Nature déclaration : Type déclaration : Fraction déclaration : N° ordre déclaration : Date du mois principal déclaré : 		Informations emet <ul style="list-style-type: none"> Type de format : Versions de la norme : Code emet : Date/heure de réception par l'organisme : Date/heure de réception par le délégataire de gestion : 	
Informations déclaration <ul style="list-style-type: none"> Date de constitution du fichier : Champ de la déclaration : SIREN déclaration : Nic d'affectation : Code organisme : 		Informations déclaration <ul style="list-style-type: none"> Code organisme ou délégataire producteur du CRM : Raison sociale du producteur du CRM : Date/heure de production du CRM : Nombre total d'erreurs : Nom du contact chez le producteur du CRM : Service Relation Client Courriel du contact : relationclient@kerialis.fr 	
Code retour global : 1			
Retour métier n°1 : <ul style="list-style-type: none"> Code retour métier : 82700 Libellé code retour métier : Information relative à l'établissement Description retour : Référence client KERALIS : Rubrique bloc retour : S21.000.11 Libellé rubrique bloc retour : Etablissement 			

Exemple de CRM KERALIS



A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Le CRM s'adresse aux **employeurs** et **tiers déclarants**.



A QUOI SERT LE CRM ?

Le CRM a pour but d'**analyser votre DSN mensuelle** et **vous en faire le bilan**. Ceci en vous indiquant les **informations utiles** ainsi que les **anomalies à corriger** pour le mois suivant.



OÙ LE TROUVER ?

Le CRM est **disponible depuis votre espace personnel KERALIS** et sur le **portail du CTIP** (Centre technique des institutions de prévoyance). Si vous n'avez pas d'espace personnel nous vous invitons à vous en créer un depuis le **site internet de KERALIS** afin de retrouver de nombreux documents liés à vos garanties. Le CRM est disponible tous les mois à la suite de votre déclaration DSN.



COMMENT SAVOIR SI J'AI FAIT UNE ERREUR DANS MA DÉCLARATION DSN ?

Pour savoir si vous avez fait une erreur, il vous suffit de **vérifier la synthèse du CRM** envoyée par KERALIS (sous 24 à 48h après votre déclaration DSN). Si le **code commence par « E »** vous avez fait une erreur dans votre déclaration. **Référez-vous au tableau des codes d'erreurs**. Nous vous conseillons de corriger cette anomalie dans votre prochaine déclaration DSN pour être à jour toute l'année.





KERIALIS

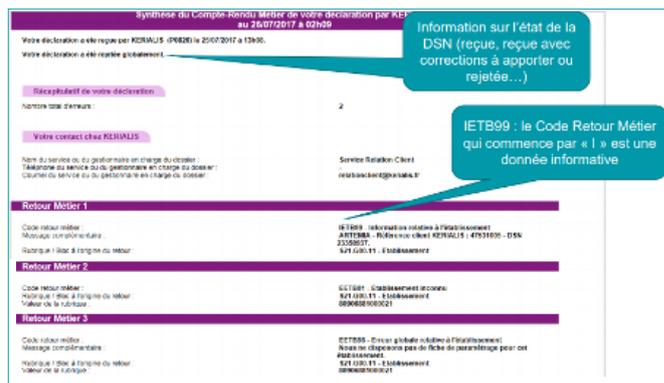
Prévoyance, Santé & Retraite

COMMENT CORRIGER MES ERREURS ?

Il existe plusieurs codes d'erreur qui peuvent être corrigés lors de votre prochaine DSN.

Ci-dessous vous pourrez trouver un tableau avec les codes d'erreurs les plus répandues.

À noter : les Codes retour commençant par « I » ne nécessitent aucune action, ce sont des données informatives.



Exemple de CRM portail CTIP

TABLEAU DES CODES D'ERREURS

TYPE DE CODE D'ERREUR		
Exemple de codes	Explications	Correction DSN
CRM EADH02	Référence de contrat de l'adhésion erronée.	Revoir l'intégration de la fiche de paramétrage dans son logiciel de paie en y intégrant le bon numéro de contrat.
CRM ECIN06	Type de composant erroné.	Reprendre la fiche de paramétrage et vérifier chaque référence contrat (reprendre l'explication sur les tranches).
CRM ECIN08	Montant de cotisation individuelle erronée.	Cette anomalie est liée à l'anomalie ECIN06 ET EADH02 Reprendre par contrat et par salarié les éléments suivants : concordance entre le contrat / le Groupe / les assiettes / les taux.
CRM EDEC02	Déclaration en double ou annule et remplace inexploitable.	Les employeurs doivent nous faire une DSN par mois et par SIRET. Lorsque l'on reçoit une deuxième DSN pour le même mois et pour le même SIRET cette anomalie apparait Aussi lorsque les entreprises souhaitent modifier une DSN elles doivent nous faire une DSN annule et remplace et si cette dernière est inexploitable ce code erreur apparait, elle ne sera donc pas prise en compte.
CRM EETB01	Établissement inconnu.	Vérification du numéro de SIRET se rapprocher de KERIALIS pour nous indiquer la modification du NIC.
CRM EVER12	IBAN absent.	Les coordonnées IBAN doivent absolument figurer dans le bloc S21.G00.20.11
CRM EVER16	Date de paiement par télé règlement absente.	La date du paiement doit figurer dans le bloc S21.G00.20.11